

Maître Pascal CERMOLACCE
Cabinet CERMOLACCE-GUEDON

Avocat au barreau de Marseille
47 rue de la Paix Marcel Paul - 13001 MARSEILLE
Tél. : 04.91.81.61.46

@ : contact.ac@cabinetcermolacce-guedon.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN SEUL LOT

D'UN LOCAL COMMERCIAL
Situé 71 Boulevard Oddo - 13015 MARSEILLE

MISE A PRIX : 15 000,00 €

VISITE LE LUNDI 5 MAI 2025 DE 11 H A 12 H

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 14 MAI 2025 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle 8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier situé sur la commune de MARSEILLE (13015), 69-71 Boulevard Oddo. Un ensemble immobilier composé de quatre bâtiments chacun élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant une cour intérieure, ledit ensemble immobilier se décomposant de la manière suivante :

- Un bâtiment dénommé « Bâtiment A1 » élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant trois (3) locaux à usage de bureau,
- Un bâtiment dénommé « Bâtiment A2 » élevé d'un étage sur rez-de-chaussée comprenant

trois (3) locaux à usage de bureau et un (1) local commercial,

- Un bâtiment dénommé « Bâtiment A3 » élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant cinq (5) locaux à usage de bureau,

- Un bâtiment dénommé « Bâtiment B2 » élevé d'un étage sur rez-de-chaussée comprenant six (6) emplacements de parking voiture et un emplacement de parking pour motos, et un (1) local à usage de bureau à l'étage avec mezzanine,

Cadastré section 899 I n° 64 lieudit rue Jean Marie Chaise d'une contenance de 00 ha 07 a 01 ca.

Le lot numéro CINQ (5) : Au rez-de-chaus-

sée du bâtiment A2, un local à usage commercial dénommé Bureau 07 sur le plan,

Avec les quarante-neuf millièmes (49/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales,

Et les deux cent sept millièmes (207/1000èmes) des parties communes générales au bâtiment A2.

D'après le procès-verbal de description

Maître Franck MASCRET, Commissaire de Justice associé, a établi le 13 mai 2024 le procès-verbal de description du bien aux termes duquel il apparaît que le bien objet de la saisie est situé 71 Villa Oddo 13015 MARSEILLE.

Il s'agit d'un local à usage commercial situé au rez-de-chaussée du Bâtiment A2, composé d'une entrée, un placard, deux pièces et un WC.

Les lieux sont **vides**.

Le certificat de mesurage des lieux établis par www.avoventes.fr en date du 13 mai 2024 stipule une surface de 34,70 m² loi Carrez.

Le syndic de la copropriété est SAFON IMMOBILIER, ayant son siège social sis à MARSEILLE (13006), 73 rue Saint-Jacques.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

Le **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE LE PATIO**, situé 71 Boulevard Oddo – 13015 MARSEILLE, représenté par son syndic en exercice, la société **SAFON IMMOBILIER**, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 909 239 782,

ayant son siège social sis à MARSEILLE (13006) – 73 rue Saint-Jacques, agissant pour suites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège autorisé à agir en saisie immobilière suivant procès-verbal d'assemblée générale en date du 30 juin 2023, Ayant pour avocat **Maître Pascal CERMOLACCE**, Avocat au barreau de Marseille, y demeurant 47 rue de la Paix Marcel Paul - 13001 MARSEILLE.

Les enchères son recevable uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au Cabinet de **Maître Pascal CERMOLACCE**, Avocat au barreau de Marseille, y demeurant 47 rue de la Paix Marcel Paul - 13001 MARSEILLE (tél. : 04.91.81.61.46 - @ : contact.ac@cabinetcermolacce-guedon.com)
- Au **Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE** – 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 17 mars 2025

Me Pascal CERMOLACCE
Avocat